

Progression du nombre de micro-entrepreneurs en Centre-Val de Loire

À la fin du 1^{er} semestre 2025, plus de 96 000 micro-entrepreneurs exercent en Centre-Val de Loire, parmi lesquels 53,1 % ont déclaré une activité sur le trimestre, c'est-à-dire un chiffre d'affaires positif. Leur chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise à 1 590 euros (+0,6 % par rapport au deuxième trimestre 2024). Le profil des micro-entrepreneurs travaillant dans l'artisanat est plutôt masculin, alors que les femmes sont majoritaires parmi les micro-entrepreneurs exerçant une profession libérale. Selon les secteurs d'activité, les dynamiques économiques sont variables. Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs progresse fortement dans les activités de transports et les activités juridiques.

La progression du nombre de micro-entrepreneurs en région ralentit

À la fin juin 2025, la région Centre-Val de Loire compte 96 350 **micro-entrepreneurs** administrativement actifs, soit une progression de 6,7 % par rapport à juin 2024. La progression en un an du nombre de micro-entrepreneurs inscrits, bien que ralentie, reste soutenue. Parmi eux, 53,1 % ont déclaré une activité sur le deuxième trimestre 2025, c'est-à-dire un chiffre d'affaires positif. Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs progresse ainsi de 3,9 % sur un an, contre 7,5 % un an plus tôt.

Cette décélération est visible dans tous les départements de la région, avec une croissance du nombre de micro-entrepreneurs actifs fluctuant de 1,5 % pour le département du Cher à 5 % pour le département du Loiret.

Le chiffre d'affaires trimestriel déclaré par l'ensemble des micro-entrepreneurs économiquement actifs s'établit à 243,5 millions d'euros au 2^e trimestre 2025. Il est en progression de 4,3 % par rapport à celui du 2^e trimestre 2024, après +8,7 % un an auparavant ► **figure 1**.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen atteint 1 590 euros, soit 0,6 % de plus que l'année précédente. Il est plus élevé dans les départements de l'Eure-et-Loir (1 680 €), de l'Indre-et-Loire (1 660 €), du Loir-et-Cher (1 600 €), et du Loiret (1 560 €) et moindre dans l'Indre et le Cher (1 410 euros et 1 420 euros).

La moitié des micro-entrepreneurs localisée en zone urbaine

Les micro-entrepreneurs de la région sont implantés surtout dans l'Indre-et-Loire (27,2 %) et le Loiret (26,0 %), deux départements qui abritent la moitié de la population de la région. La moitié des micro-entrepreneurs sont installés en zone urbaine (49,5 %).

Un profil encore masculin et artisanal

En Centre-Val de Loire, 42,9 % des micro-entrepreneurs en activité sont artisans, 24,6 % sont commerçants et 32,5 % exercent une profession libérale.

La part des femmes parmi les micro-entrepreneurs de la région est de 46,2 %. Le volume de chiffre d'affaires qu'elles produisent représente 37,5 % du volume total ► **figure 2**. Malgré une légère augmentation, les femmes micro-entrepreneuses restent sous-représentées parmi les artisans et les commerçants (respectivement 40,7 % et 39,9 %), alors qu'elles sont majoritaires parmi les professions libérales (58,1 %).

Une dynamique contrastée d'un secteur à l'autre

Au 2^e trimestre 2025, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs diminue en un an dans les activités de poste et de courrier (-18,4 %), du commerce de détail alimentaire hors métier de bouche (-6,5 %), ou encore dans les travaux de BTP de finition (-3,6 %). En revanche, la progression est particulièrement nette dans le transport routier de fret et de déménagement (+24,8 %), les activités juridiques (+19,0 %), l'action sociale (+17,4 %), les autres activités de transport et entreposage (+15,7 %), ou encore les activités immobilières (+11,0 %), les autres activités de service administratif et de soutien (+10,7 %) et les activités de nettoyage (+10,2 %). ●

Frédérique Borie (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocation familiales)

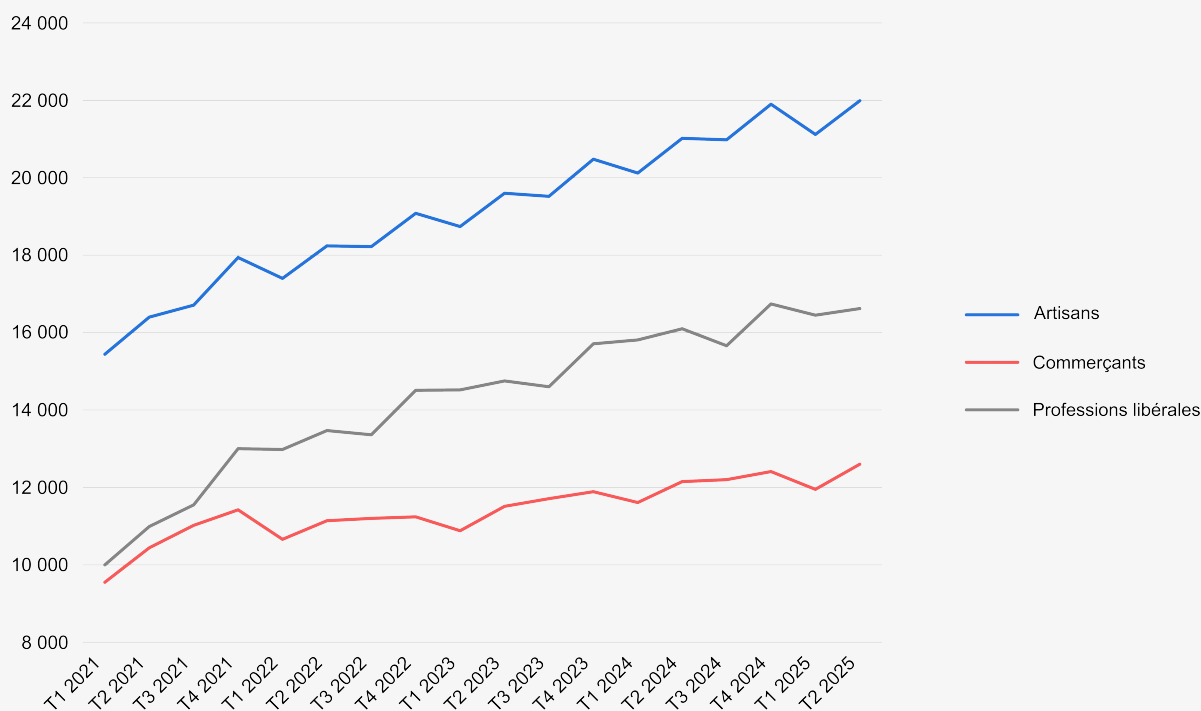
► 1. Nombre de micro-entrepreneurs actifs et chiffre d'affaires en Centre-Val de Loire

	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	Évolution T2 2024/2023 (en %)	Évolution T2 2025/2024 (en %)
Micro-entrepreneurs administrativement actifs (en nombre)	80 190	83 510	86 970	81 730	86 760	90 300	93 850	88 460	92 850	96 350	8,1%	6,7%
dont Micro-entrepreneurs économiquement actifs (en nombre)	44 140	45 850	45 830	48 080	47 540	49 270	48 830	51 050	49 530	51 200	7,5%	3,9%
Taux de micro-entrepreneurs avec chiffre d'affaires (en %)	55,0%	54,9%	52,7%	58,8%	54,8%	54,6%	52,0%	57,7%	53,3%	53,1%	-0,3 pt	-1,5 pt
Chiffre d'affaires déclaré (en milliers d'euros)	195 050	214 740	201 790	225 010	207 520	233 370	221 500	242 270	219 570	243 480	8,7%	4,3%
CA moyen en euros	1 470	1 560	1 470	1 560	1 460	1 580	1 510	1 580	1 480	1 590	1,3%	0,6%

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf.

► 2. Évolution trimestrielle du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs par catégorie en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.
Source : Urssaf.

► Définitions

Micro-entrepreneur : Le dispositif auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation sociale de l'économie de 2008, et modifié en 2014 sous le titre de micro-entrepreneur. Il permet aux artisans, commerçants, et certaines professions libérales de créer leur entreprise dans un cadre simplifié de formalités administratives, et de ne payer de cotisations que s'ils génèrent un chiffre d'affaires. Pour être éligible à ce dispositif, ils ne doivent cependant pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel en 2023, fixé à 188 700 euros pour les activités de vente de biens et d'hébergement (hors location meublée), et à 77 700 euros pour les autres prestations de service.

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé autoentrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise (*);
- du régime micro-social;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

(* Ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit parfois régime fiscal de la micro-entreprise), ainsi que de la catégorie des micro-entreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Les micro-entrepreneurs font partie des travailleurs indépendants. Parmi les micro-entrepreneurs, il convient de distinguer :

- ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires positif. Ils sont "économiquement actifs".
- ceux n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires pendant la période observée.

Leur activité est intermittente ou achevée sans qu'ils aient été radiés. Ils sont "administrativement actifs" sans être "économiquement actifs".

Les travailleurs indépendants (non agricoles) sont les artisans, commerçants et professions libérales (hors professions médicales conventionnées).

► Pour en savoir plus

- Source : Les bases de données statistiques - Urssaf.org
- Méthodologie : Les micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) - Urssaf.org
- Open Data : Explore — Open.urssaf

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre d'auto-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale (avis du 22/12/2022).